RÈGLEMENT INTÉRIEUR APPLICABLE AUX PARTICIPANTS DES FORMATIONS PROPOSÉES PAR ALLERGY FREE

1 - OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Le présent règlement intérieur définit les règles communes à tous les participants aux formations organisées par **ALLERGY FREE**. Il vise à assurer le bon déroulement des sessions dans un cadre respectueux, sécurisé et propice à l'apprentissage.

Il s'applique à toute personne participant à une formation, y compris dans les locaux mis à disposition par des organismes partenaires.

Les points essentiels sont les suivants :

- **Affichage et disponibilité**
  Le règlement est consultable à tout moment sur le site www.totalreset.fr et sur l'extranet dédié aux stagiaires.
- **Respect des règlements complémentaires**
  Lorsque la formation se déroule dans des locaux tiers, le participant est tenu de respecter également les consignes d'hygiène, de sécurité et les règlements intérieurs en vigueur sur place.
- **Engagement**
  Tout participant est tenu de se conformer aux présentes dispositions pendant toute la durée de la formation.

2 - DISCIPLINE GÉNÉRALE

Article 1 : Horaires, absences et retards

- Les horaires sont fixés par le formateur et communiqués à l'avance.
- Des pauses sont prévues en milieu de matinée et d'après-midi ; elles peuvent être ajustées selon les besoins pédagogiques.
- En cas d'absence, de retard ou de départ anticipé, le participant doit informer **ALLERGY FREE** dès que possible.

Article 2 : Feuilles de présence

- La présence est attestée par une émargement à chaque demi-journée, sur support papier ou via l'extranet.
- En l'absence de signature, le participant sera considéré comme absent.

Article 3 : Engagement de l'inscription

- Un entretien préalable peut vous être proposé afin de clarifier vos objectifs avant l'inscription. Inscrivez-vous uniquement si vous êtes certain(e) de pouvoir participer, afin de garantir une organisation optimale et de respecter les places disponibles.
- L'inscription devient définitive dès réception de l'e-mail de confirmation envoyé par **ALLERGY FREE**.
- Conformément à l'article L. 221-18 du Code de la consommation, un délai de quatorze (14) jours calendaires est accordé au participant pour exercer son droit de rétractation sans justification ni frais.

Article 4 : Politique d'annulation

A. Confirmation et paiement

- Le montant total* ou à minima les arrhes de la formation doivent être réglés dans un délai de quatorze (14) jours à compter de la réception du premier e-mail de confirmation. Passé ce délai, la place ne pourra plus être garantie.*(Formation chiropraxie concernée)
- Si un paiement différé a été convenu, le règlement du solde devra intervenir en amont de la formation, dans un délai compris entre un (1) et deux (2) mois selon la formation concernée, conformément aux modalités prévues.
- Les modalités spécifiques, notamment pour les tarifs préférentiels ou formules « refresher », sont précisées sur l'affiche de la formation concernée et font foi.

B. Annulation avant la formation

Droit de rétractation (14 jours)

Le montant total* ou à minima les arrhes de la formation doivent être réglés dans un délai de quatorze (14) jours à compter de la réception du premier e-mail de confirmation, conformément à l'article L.221-18 du Code de la consommation. Passé ce délai, la place ne pourra plus être garantie.*(Formation chiropraxie concernée)

La demande de rétractation doit être adressée :

- Par lettre recommandée avec accusé de réception,
- Ou par e-mail à l'adresse suivante : office@totalreset.fr

Aucun frais ne sera retenu si l'annulation intervient pendant ce délai, à condition que la formation n'ait pas débuté et qu'aucun support e-learning n'ait été transmis.

Annulation au-delà du délai de rétractation

Sauf cas de force majeure (voir section C), toute annulation entraîne des frais selon le barème suivant :

- Plus de 30 jours avant le début de la formation : Le montant versé est remboursé avec une retenue forfaitaire de 70 € pour frais administratifs. Une simple demande par e-mail suffit
- Entre 30 et 14 jours avant la formation : 30 % du montant total de la formation est dû (les arrhes).
- Moins de 14 jours avant la formation : 50 % du montant total est dû
- Moins de 5 jours avant la formation : 100 % du montant total est dû.

Ces frais s'expliquent par l'impossibilité, à court terme, de réattribuer la place à un autre participant.

Les frais d'annulation sont déduits des montants déjà versés. Si la totalité de la formation n'a pas encore été réglée, le participant s'engage à payer la part correspondant aux frais dus. Ces frais ne sont ni pris en charge par l'OPCO, ni transférables sur une autre session.

La demande d'annulation doit être adressée :

- Par e-mail à l'adresse suivante : office@totalreset.fr
- Ou lettre recommandée avec accusé de réception

Formations en e-learning

Pour les formations en e-learning, aucun remboursement ne sera possible une fois que les documents pédagogiques ou l'accès à la plateforme ont été envoyés ou activés, même si le délai de rétractation n'est pas expiré. Dans ce cas, 100 % du montant est dû.

Cas de force majeure

En cas de force majeure avérée avec un justificatif: accident, maladie invalidante, incapacité temporaire de travail, catastrophe naturelle, ou décès d'un proche parent, ascendant ou descendant, les dispositions suivantes s'appliqueront :

- Moins de 5 jours avant : remboursement quasi total, en s'acquittant d'un supplément de 70 euros correspondant aux frais administratifs engagés pour le traitement de son dossier.

D. Annulation par ALLERGY FREE

- Si **ALLERGY FREE** est contraint d'annuler tout ou partie d'une session, les sommes perçues seront remboursées au prorata des heures non réalisées. Aucun autre dédommagement ne pourra être réclamé.

Article 5 : Tenue et comportement

- Adoptez en permanence un comportement courtois et bienveillant envers le formateur, les autres stagiaires et le personnel.
- Les temps de pratique sont dédiés à l'application de la méthode enseignée ; merci de ne pas proposer d'autres soins entre stagiaires.
- L'introduction de personnes non inscrites est formellement interdite.
- Le formateur garantit le respect du programme et des supports **ALLERGY FREE** : merci de lui faire confiance et de lui fournir vos retours constructifs en fin de session.

Article 6 : Support pédagogique

- Les documents remis sont protégés par le Code de la propriété intellectuelle et destinés à un usage personnel.
- Toute reproduction ou diffusion non autorisée à un tiers est interdite.

Article 7 : Enregistrements et droit à l'image

- Les enregistrements audio, photo ou vidéo sont interdits sans autorisation préalable.
- Des prises de vue peuvent être réalisées à des fins pédagogiques ou de communication (site, brochures, etc.). Le participant peut à tout moment exercer son droit d'opposition, de retrait ou de rectification en contactant : office@totalreset.fr.

Article 8 : Plateforme de formation en ligne

- Un accès personnalisé à l'extranet est fourni au participant, contenant des documents complémentaires, vidéos et informations pratiques

Article 9 : Matériel

- Le matériel fourni doit être conservé avec soin et restitué en fin de formation, à l'exception des supports pédagogiques distribués.

Article 10 : Responsabilité

- **ALLERGY FREE** décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets
- personnels déposés par les participants dans les locaux.

Article 11 : Sanctions

- Tout manquement à l'une des dispositions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction ou d'une procédure disciplinaire régie par les articles R. 6352-3 à R. 6532-8 du Code du travail.
- En cas d'agissements entraînant des perturbations graves dans le déroulement de la formation, le formateur peut ; après avertissement, exclure le participant concerné.

3 - SANTÉ ET SÉCURITÉ

Article 12 : Consignes générales

- Chaque participant doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation.

Article 13 : Boissons alcoolisées

- Il est interdit de se présenter ou de rester dans les locaux en état d'ébriété, ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées.

Article 14 : Tabac et vapotage

- Il est interdit de fumer ou de vapoter à l'intérieur des bâtiments, y compris dans les parkings ou zones couvertes. Seuls les espaces extérieurs dédiés sont autorisés pour cela.

Article 15 : Consignes d'incendie

- Les consignes d'incendie et plans d'évacuation sont affichés dans les locaux. En cas d'alerte, chaque participant doit suivre immédiatement les instructions du formateur ou du personnel référent.

Article 16 : Accident

- Tout accident ou incident survenu pendant la formation doit être immédiatement signalé à **ALLERGY FREE** par le participant concerné ou par les témoins de l'accident.

4 - PUBLICITÉ ER ENTREE EN VIGUEUR

Article 17 : Diffusion du règlement

- La confirmation d'inscription envoyée par e-mail vaut acceptation du présent règlement. Celui-ci est accessible sur le site Totalreset.fr et dans l'espace extranet de l'apprenant.

Limites de responsabilité

- **ALLERGY FREE** met tout en oeuvre pour garantir l'exactitude, l'actualité et la fiabilité des contenus de formation. Toutefois, des erreurs ou omissions involontaires peuvent survenir.
- Chaque participant est invité à faire preuve de discernement dans l'usage des informations transmises. Il demeure seul responsable des décisions ou actions entreprises à partir des contenus reçus.
- Les formations proposées ont une vocation informative et pédagogique, mais ne se substituent en aucun cas à un avis médical ou thérapeutique professionnel.
- **ALLERGY FREE** décline toute responsabilité quant aux conséquences de l'utilisation des contenus enseignés en dehors du cadre prévu.

Dernière mise à jour : 18 novembre 2026